

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2024-947
CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 674-686, AVENUE LARIVIÈRE
(LOT 6 335 873 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

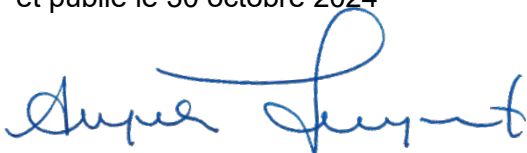
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le lundi 21 octobre 2024, le second projet de résolution N° 2024-947 (avec modifications) concernant la propriété située au 674-686 de l'avenue Larivière, soit le lot 6 335 873 au cadastre du Québec, conformément au règlement N° 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour autoriser l'implantation d'un commerce de vente de piscines, de spas et de leurs accessoires sous certaines conditions.
- 2) Le second projet de résolution N° 2024-947 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- 3) Pour être valide toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard le **7 novembre 2024**;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.
- 5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2024-947 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
- 6) Le second projet de résolution N° 2024-947 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE :

Zone « 2045 » : la zone « 2045 » est constituée des propriétés situées au nord de l'avenue Larivière comprises entre les numéros civiques 635 et 855, des propriétés au sud de l'avenue Larivière comprises entre les numéros civiques 636 et 714 ainsi qu'entre les numéros civiques 840 et 860, des propriétés situées sur l'avenue Duret comprises entre les numéros civiques 544 et 550, des propriétés situées au 337-339 et 418-422 de la rue Tardif Est, des propriétés situées au 368 à 370 et 410 à 420 rue Lauzon ainsi que de la propriété située 680 avenue Chaussé.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 23^e jour du mois d'octobre 2024
et publié le 30 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière